

Questions orales

Pourtant, le gouvernement a en mains depuis un an une étude secrète du ministère des Finances qui dit clairement que les consommateurs ne profiteront pas des réductions tarifaires, à moins que les grossistes et les détaillants ne baissent leurs prix en conséquence, ce qui n'arrivera pas nécessairement.

M. Mazankowski: C'est vraiment stupéfiant.

M. Gray (Windsor-Ouest): Pourquoi le gouvernement disait-il aux Canadiens que les avantages de ces réductions tarifaires iront certainement aux consommateurs, alors que ce ne sera pas nécessairement le cas? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de déclencher des élections immédiatement de façon à donner aux Canadiens l'occasion de décider s'ils veulent d'un accord commercial dont ils ne bénéficieront pas en dépit de ce que prétend le gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la lumière vient de s'allumer.

Une voix: Mais il n'y a personne à la maison.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le leader à la Chambre du parti libéral vient enfin de prendre conscience de la notion de marché, que les détaillants et les grossistes ont le droit—imaginez cela—de fixer les prix qu'ils veulent.

Des voix: Non!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'étude du ministère des Finances n'est pas secrète, puisqu'elle a été rendue publique. Elle dit que, au minimum, il y aura une certaine réduction des prix. Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais c'est quelque chose comme 4 ou 5 p. 100.

Il y aura une réduction des prix de l'ordre de 4 à 5 p. 100 si le marché ne répercute pas entièrement la réduction. Toutefois, si les grossistes et les détaillants réduisent leurs prix en proportion de ce qu'ils économiseront, la réduction de prix sera supérieure aux 4 ou 5 p. 100 que je viens de mentionner.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement n'avoue-t-il pas qu'il lui est impossible de garantir aux consommateurs canadiens qu'ils pourront profiter d'une façon quelconque de la réduction des droits de douane que provoquera son accord de libre-échange? Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, ne vient-il pas d'admettre aujourd'hui qu'il confie le sort des consommateurs aux détaillants et aux grossistes et qu'il s'en lave les mains?

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire cet aveu aujourd'hui même? Pourquoi ne confirme-t-il pas que, d'après lui, les consommateurs ne profiteront pas vraiment de cet accord, ce qui ne le préoccupe pas pour autant puisqu'il ne peut leur garantir un quelconque avantage découlant de l'accord commercial?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, personne dans ce bas monde ne peut garantir quoi que ce soit aux Canadiens, pas plus les prix que la réélection

du député de Windsor-Ouest. Nous ne pouvons offrir de garanties. Mais nous ferons l'impossible pour que cette situation ne se produise pas.

M. Gauthier: Nous savons ce qui va se produire dans le cas du ministre, monsieur le Président.

M. Axworthy: Nous ne le verrons pas l'an prochain pour lui souhaiter un joyeux Noël.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, depuis que j'ai répondu à la première question, j'ai obtenu un exemplaire de l'évaluation économique. Il s'agit de l'étude censée secrète à laquelle fait allusion le député de Windsor-Ouest. S'il lisait les documents que diffuse le gouvernement, il serait peut-être en mesure de poser des questions intelligentes.

Ce document explique très clairement que le prix des biens de consommation importés des États-Unis pourrait diminuer en moyenne d'environ 5 p. 100. J'ai déjà mentionné que ces prévisions sont fondées sur des hypothèses prudentes.

M. Boudria: C'est bien là leur défaut.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les détaillants et les grossistes font profiter les consommateurs de ces économies, nous verrons les prix diminuer encore davantage, dépassant la proportion de 5 p. 100 prévue par les auteurs du rapport.

Enfin, monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre toute la peur et l'effroi que provoque le libre-échange. À l'heure actuelle, aucun droit de douane n'est perçu sur soixante-quinze pour cent des biens importés des États-Unis au Canada.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CONSOMMATEURS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je reviens sur cette question. Le ministre laisse entendre que son rapport est une étude secrète. Bien entendu, ce dont nous parlons est la note de service du 16 décembre envoyée à la Presse canadienne en vertu de la liberté de l'information.

• (1130)

Il est dit dans cette note que les consommateurs ne profiteront pas de toute la réduction des droits de douane. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas mis les Canadiens au courant de cette conclusion? Pourquoi la leur a-t-il cachée? Pourquoi a-t-il induit les consommateurs en erreur au sujet des avantages escomptés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien l'énervement du député. Nous nous sommes montrés prudents à la suite d'une analyse économique. Nous aurions pu affirmer que les consommateurs profiteraient pleinement de la baisse des prix, mais le député nous accuserait alors d'avoir exagéré la portée de l'accord de libre-échange, d'en avoir fait miroiter les avantages. Or, nous nous en sommes abstenus. Nous avons préféré faire preuve de prudence en parlant d'une baisse de 5 p. 100 seulement. Elle pourrait être supérieure à ce taux.